



Genève, le 31 juillet 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire (DT)

Impacts de la vague de chaleur sur l'environnement: appel à la prudence

Le canton de Genève n'échappe pas à la vague de chaleur qui frappe de nombreuses régions d'Europe et qui pourrait perdurer encore plusieurs jours. Ce contexte météorologique fragilise également notre environnement. Genève élève ainsi ce jour son niveau de vigilance à l'égard du risque d'incendie en forêt. A ce stade, la situation ne nécessite pas que les feux de plein air, feux de joie et feux d'artifice soient soumis à des restrictions supplémentaires. Ces derniers doivent toutefois faire l'objet d'une surveillance accrue pour éviter tout départ d'incendie et toutes les règles de précaution en vigueur doivent être appliquées strictement.

Victimes également de la sécheresse, les petits cours d'eau du canton doivent être particulièrement ménagés afin de préserver notamment les poissons qu'ils hébergent. Il est donc recommandé de ne pas pénétrer dans ces rivières et d'éviter la formation de tout barrage de pierres pouvant entraver le courant et réchauffer l'eau.

Risque d'incendie en forêt : niveau de vigilance relevé

Compte tenu de la vague de sécheresse qui frappe actuellement notre région, Genève relève ce jour son niveau de vigilance à l'égard du risque d'incendie en forêt. Cet indicateur atteint ainsi désormais le statut "danger marqué", soit le niveau de danger 3 sur une échelle de 5.

Les règles en vigueur doivent donc être strictement respectées, notamment par les pique-niqueurs. Ainsi, en dehors des emplacements aménagés par les collectivités pour cet usage et dotés de foyers fixes (voir la "[Carte de la nature et du terroir](#)" sur www.geneveterroir.ch/map), les feux sont interdits :

- en forêt et dans tous les sites protégés (vallon de l'Allondon, vallon de la Laire, etc.);
- à moins de 10 mètres des lisières.

Par ailleurs, les personnes qui allument un feu de plein air sur un lieu autorisé doivent prendre toutes les précautions requises :

- Utiliser uniquement les grills installés pour éviter d'allumer un feu à même le sol.
- Surveiller en permanence les feux allumés et éteindre immédiatement les flammèches.
- Veiller à bien éteindre le feu et sécuriser ses alentours avant de quitter les lieux (les braises doivent être froides).

- En cas de forts vents ou de rafales, renoncer totalement à faire du feu.
- En cas de départ d'incendie, aviser immédiatement les sapeurs-pompiers en composant le 118.

A ce stade, la situation ne nécessite pas que les feux de joie du 1^{er} Août et feux d'artifice, [déjà soumis à des règles propres](#), fassent l'objet de restrictions supplémentaires – outre un appel répété à la prudence.

Sécheresse : les forêts genevoises bénéficient d'un contexte favorable

Alors que plusieurs régions boisées de Suisse connaissent un risque d'incendie aigu depuis plusieurs jours, Genève bénéficie d'une situation relativement privilégiée dans ce domaine. Ce contexte favorable s'explique par une série de facteurs qui caractérisent notre canton.

- La majorité des peuplements sont constitués de feuillus avec très peu de résineux, plus inflammables;
- Nos massifs sont en plaine, avec peu de pentes exposées qui contribuent à assécher le sol;
- La présence de fleuve, cours d'eau et de zones humides à proximité de la plupart des forêts, maintient une humidité relative la nuit;
- Enfin, la gestion mise en œuvre - permettant aux arbres de grandir tout en favorisant le rajeunissement - favorise la résilience de la forêt à la sécheresse.

Cette situation privilégiée ne met toutefois pas la forêt genevoise à l'abri du danger durant une période de sécheresse exceptionnelle. Les consignes de prudence doivent donc être suivies avec rigueur.

Ménager nos petits cours d'eau

Compte tenu des faibles précipitations mesurées ces dernières semaines, les petits cours d'eau genevois connaissent aussi actuellement une situation délicate. C'est l'Aire, prisée de nombreux promeneurs, qui pâtit actuellement le plus du manque de pluie, avec un débit inférieur de plus d'un tiers à son niveau d'étiage. Cette situation de déficit saisonnier pourrait s'étendre aux autres rivières dans le courant de la semaine. Or les faibles débits fragilisent la faune aquatique – notamment les poissons – et la rend plus vulnérable aux dérangements. C'est pourquoi, afin de ménager les petits cours d'eau et leurs habitants :

- Il est recommandé de renoncer à toute activité dans les cours d'eau présentant des signes d'étiages (débit réduit, baisse du niveau de l'eau).
- la formation de tout barrage (gués, jeux d'enfants, etc.) doit être évitée afin de ne pas entraver le courant et réchauffer la température de l'eau.

Enfin, la baignade n'est pas interdite dans les petits cours, elle est cependant fortement déconseillée durant la période estivale également pour des raisons sanitaires, compte tenu de possibles contaminations microbiennes temporaires liées aux hausses de température.

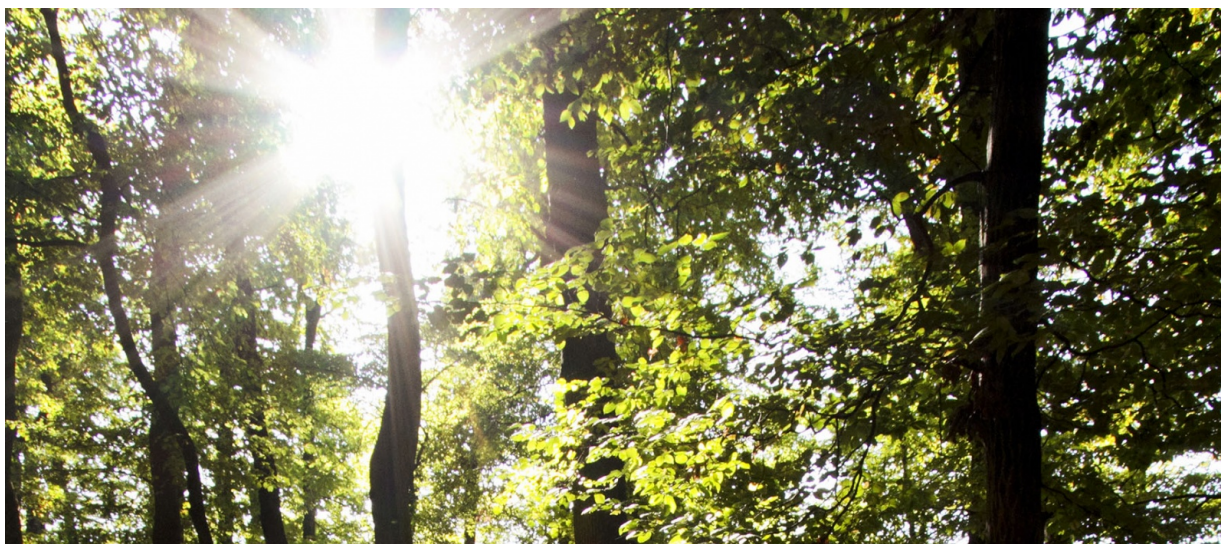
Ozone: l'invité indésirable des journées ensoleillées

Moins liée à la sécheresse qu'aux situations de fort ensoleillement, la pollution à l'ozone – appelée smog estival - caractérise également la période des grandes chaleurs. Ce gaz agressif se forme en effet à partir de différents polluants de l'air sous l'effet du soleil. Ainsi, au cours des derniers jours, l'ozone a connu à Genève des concentrations marquées sans pour autant atteindre les niveaux enclenchant les [diverses mesures prévues par notre canton](#) pour agir à l'encontre du smog.

Durant la période estivale, il faut rappeler que l'information joue un rôle important pour réduire les atteintes possibles à la santé liées à l'ozone. Afin de permettre aux personnes sensibles et aux acteurs concernés (institutions de santé, foyers pour personnes âgées, crèches, etc.) d'adapter au mieux leurs activités durant l'été, l'Etat de Genève met à disposition de la population des informations sur les niveaux d'ozone en temps réel, par le biais de la page www.ge.ch/air, sur le site national ozone-info.ch et sur l'application AirCheck. Un indice de pollution de l'air quotidien "IPAIR" est également à disposition des médias qui peuvent s'y référer dans leur rubrique météo.

Enfin, chacun peut agir dans ce domaine pour contribuer à prévenir la formation de l'ozone en adoptant les [bons gestes](#) en faveur de la qualité de l'air – notamment en privilégiant les moyens de transports non polluants et en utilisant des produits pauvres ou sans solvants lors de travaux.

Pour toute question du public en lien avec les effets de la vague de chaleur sur l'environnement : Info-Service, tél. 022 546 76 00.



Pour tout complément d'information :

- En lien avec les forêts et le risque d'incendie : M. Sébastien Carini, technicien forestier, direction générale de l'agriculture et de la nature, DT, T. +41 (0)22 388 55 59; mobile +41 (0)79 477 09 38;
- En lien avec les débits des cours d'eau : M. Ion Iorgulescu, hydrologue, direction générale de l'eau, DT, T. +41 (0)22 388 64 31, mobile +41 (0)76 615 75 61;
- En lien avec l'évolution de la qualité de l'air : M. Pierre Kunz, chef de secteur, direction générale de l'environnement, DT, T. +41 (0)22 388 80 52.